



Recouvrement école Enaco

Par **Ceeliinee**, le **28/07/2022** à **11:42**

Bonjour,

Je me suis inscrite en 2016 au sein de l'école en ligne Enaco pour suivre une licence en communication d'un montant de 2761€. On m'avait certifié par téléphone que cette formation était reconnue par l'état ce qui n'est pas le cas.

J'ai donc versé un acompte de 888€ puis j'ai effectué un premier virement de 936€. J'ai ensuite appelé ma référente pédagogique pour l'informer que je souhaitais mettre un terme à la formation. Malheureusement, j'aurais dû envoyer une lettre de résiliation, chose que je n'ai faite. L'école est passé par un huissier de justice 6 ans après pour me demander de payer la somme manquante alors que je n'ai jamais reçue de relances pour cause d'impayés.

Je suis consciente d'être en faute pour ne pas avoir envoyé de lettre de résiliation mais peuvent-ils me réclamer cette somme 6 ans après ?

Je vous remercie par avance pour votre retour,

Bien cordialement

Céline

Par **chaber**, le **28/07/2022** à **15:50**

Bonjour

Vous ne réglez rien; les délais de prescription sont dépassés